



# *Le code de vie de l'école La Petite-Patrie :* *des règles à l'image de nos valeurs*

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s'applique à tout moment à l'école (en classe, au service de garde, aux récréations, etc.) et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives.

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les adultes s'engagent à être tes modèles en lien avec les valeurs proposées et à intervenir équitablement. Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te soutenir dans l'application des valeurs de notre code de vie.



## *Règle:*

Je m'engage, au quotidien, dans mes apprentissages et je fais de mon mieux.

## *Comportements attendus:*

- Je suis présent à l'école tous les jours, j'arrive à l'heure et je suis prêt à travailler.
- Je travaille de façon soutenue en utilisant mes outils et les ressources mises à ma disposition afin de terminer mes travaux.
- Je reconnais mes défis et je fais l'effort de les surpasser.
- Je prends des risques, j'accepte de faire des erreurs et j'apprends de celles-ci.

## *Ainsi...*

Je me donne toutes les chances d'apprendre, de réussir et ça me rend fier.

**Valeur :**  
Épanouissement  
personnel

**Règle:**

Je m'engage, au quotidien, à faire de bons choix pour me sentir bien.

**Comportements attendus:**

- J'apprends à me connaître à travers mes forces, mes goûts, mes intérêts et mes passions.
- Je porte des vêtements appropriés aux saisons, qui me permettent de réaliser mes activités et qui respectent les valeurs de l'école.
- Je prends soin de moi (hygiène, alimentation, sport, sommeil, etc.)

**Ainsi...**

Je contribue à mon propre sentiment de bien-être.

Je développe une image positive de moi.

**Valeur :**  
Bienveillance,  
coopération et  
collaboration

**Règle:**

Je m'engage, au quotidien à être sensible et respectueux des autres à travers mes paroles et mes gestes.

**Comportements attendus:**

- Je prends en considération et je respecte les sentiments, les besoins et les opinions de l'autre.
- Je règle mes différends par la communication en utilisant les étapes de la résolution de conflits.
- Je recherche des solutions qui plaisent à tous.

**Ainsi...**

Je contribue à un climat de vie agréable, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.

**Valeur :**  
Sécurité

**Règle:**  
Je m'engage, au quotidien, à adopter un comportement sécuritaire pour moi et les autres.

**Comportements attendus:**

- Je me déplace calmement et de façon sécuritaire, en tout temps, en respectant mon environnement.
- Je vais voir l'adulte pour obtenir de l'aide lorsque j'en ressens le besoin.
- J'écoute et je respecte les consignes demandées par l'adulte.

**Ainsi...**

J'apprends à vivre en groupe en participant au développement d'un climat sécuritaire.

**Valeur :**  
Préservation et respect de l'environnement

**Règle:**  
Je m'engage, au quotidien, à prendre soin de mon environnement et du matériel.

**Comportements attendus:**

- J'adopte des comportements écoresponsables : réduction, recyclage, compostage, réutilisation et récupération.
- Je garde en bon état ce qui m'entoure : le matériel, les lieux et le mobilier.
- J'organise et je range le matériel à l'endroit prévu.

**Ainsi...**

Je fais en sorte que mes gestes aient un impact positif sur mon environnement.

J'évolue dans un bel environnement sécuritaire.

J'ai accès à davantage de matériel en bon état.

# BANQUE D'INTERVENTIONS, DE MESURES D'AIDE ET DE CONSÉQUENCES

L'application des interventions, des mesures d'aide et des conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Parce que chaque situation et chaque enfant sont différents, les interventions peuvent varier en fonctions des besoins des enfants et des objectifs éducatifs visés.

## Interventions et mesures d'aide

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Rappel de la règle et du comportement attendu
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Enseignement du comportement attendu
- Renforcement du comportement attendu
- Soutien au développement des habiletés sociales
- Rencontre avec un adulte de l'école (enseignant, technicien en éducation spécialisée, psychoéducateur, éducateur ou technicien du service de garde, etc.)
- Communication avec le parent
- Collaboration régulière avec le parent
- Rencontre entre l'élève, son parent et un adulte de l'école
- Réalisation d'un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé)
- Soutien offert à l'élève lors de l'accomplissement d'un geste de réparation
- Réalisation d'un travail personnel en lien avec le comportement attendu
- Feuille de défis permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements
- Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répit-Conseil, etc.)
- Soutien individuel à fréquence rapprochée
- Contrat d'engagement de bon comportement
- Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention
- Retrait d'objet non autorisé par l'adulte
- Implication des agents communautaires du SPVM
- Etc.

## Conséquences

- Excuses verbales, écrites ou illustrées
- Réflexion par écrit ou illustration de la situation
- Reprise du temps perdu à l'intérieur et à l'extérieur des heures de classe
- Retrait de privilèges
- Retrait temporaire d'une activité
- Retrait de classe ou d'un groupe
- Déplacements limités, retardés ou supervisés
- Retrait d'objet ou d'accessoire dangereux ou illégal
- Remboursement ou remplacement du matériel
- Travaux communautaires
- Etc.

## Sanctions

- Suspension interne
- Suspension externe



À l'école La Petite-Patrie, **la violence et l'intimidation** c'est **TOLÉRANCE ZÉRO**, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

#### **INTIMIDATION**

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »  
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

#### **VIOLENCE**

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »  
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

**J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le suivre.**

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature du parents: \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature du titulaire : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_